

Collecte et Valorisation des Ordures Ménagères

Rapport d'activité 2017

Sommaire

Introduction	p. 3
I/ <u>Présentation générale du service</u>	
1.1 Création et compétences	p. 4
1.2 Territoire desservi	p. 4
1.3 Moyens humains	p. 6
1.4 Equipements	p. 6
II/ <u>Indicateurs Techniques</u>	
2.1 Généralités	p. 7
2.2 Tonnages 2017	p. 8
2.3 Collecte des ordures ménagères	p. 9
2.4 Collecte des emballages ménagers	p. 10
2.5 Collecte du verre	p. 11
2.6 Collecte des encombrants	p. 11
2.7 Collecte des cartons	p. 11
2.8 Les déchèteries	p. 11
2.9 Traitement	p. 16
2.10 Vente de composteurs	p. 17
III/ <u>Indicateurs Financiers</u>	
3.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	p. 17
3.2 Redevance Spéciale et Redevance Camping	p. 17
3.3 Budget	p. 18
IV/ <u>Communication</u>	
4.1 Communication orale	p. 21
4.2 Communication écrite	p. 22
V/ <u>Perspectives</u>	p. 22

Introduction

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le président et le vice-président délégué de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ont le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité du service Collecte et Valorisation des déchets pour l'année 2017.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

I/ Présentation générale du service

1.1 Création et compétences

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), créée au 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion transformation de 3 ex communautés de communes :

- La Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO)
- La Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)
- La Communauté de Communes Opale Sud (CCOS)

La CA2BM a pour compétence obligatoire la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion des déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers et assimilés collectés et traités par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois proviennent des ménages, des artisans-commerçants et, pour partie, des PME/PMI, des hôpitaux, des campings, des PRL (Parcs Résidentiels de Loisirs) et des services techniques des communes collectées.

1.2 Territoire desservi

La CA2BM comprend 67 235 habitants (population INSEE MUNICIPALE 2016) répartis sur 46 communes. Ce territoire s'étend sur 409,12 km² avec une densité de 164 habitants au km².

Répartition de la population de la CA2BM

COMMUNE	Population INSEE MUNICIPALE 2016
Airon-notre-Dame	206
Airon-saint-Vaast	194
Attin	709
Beaumerie-Saint-Martin	389
Berck-sur-Mer	14 835
Bernieulles	197
Beutin	476
Brexent-Enocq	685
Calotterie (La)	647
Camiers	2 636
Campigneulles-les-Grandes	314
Campigneulles-les-Petites	581
Colline-Beaumont	133
Conchil-le-Temple	1 127
Cormont	328
Cucq	5 128
Ecuires .	775
Estrée	294
<i>Estréelles</i>	367
Etaples	11 158
Frencq	803
Groffliers	1 463
Hubersent	250
Inxent	174
Lefaux	247
Lépine	271
Longvilliers	259
Madelaine-sous-Montreuil (la)	170
Maresville	93
Merlimont	3 220
Montcavrel	399
Montreuil	2 148
Nempont-saint-Firmin	174
Neuville-sous-Montreuil	658
Rang-du-Fliers	4 168
Recques-sur-Course	283
Saint Aubin	266
Saint Josse	1 160
Sorrus	722
Tigny-Noyelle	169
Touquet-Paris-Plage (Le)	4 475
Tubersent	494
Verton	2 296
Waben	423
Wailly-Beaucamp	1 019
Widehem	252
CA2BM	67 235
CAZDIVI	07 233

1.3 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des déchets est composé de 53 collaborateurs répartis comme suit :

Administratif	 1 responsable de service 1 responsable adjoint 1 responsable de collecte 1 responsable déchèteries 2 secrétaires 1 ambassadeur de tri
Personnel de collecte	9 chauffeurs1 chauffeur-ripeur contractuel17 ripeurs (dont 4 contractuels)
Personnel de déchèteries	- 5 chauffeurs - 14 gardiens (dont 3 contractuels)

1.4 <u>Équipements</u>

Pour exercer cette compétence, la CA2BM dispose :

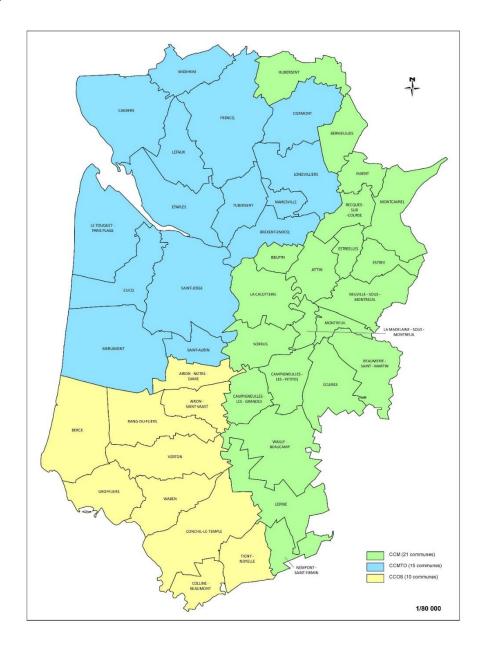
- de **trois déchèteries**, situées à Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, et Etaples-surmer,
- d'un site de transfert, à Verton, acceptant uniquement les déchets verts,
- d'une flotte de véhicules dont 8 bennes (BOM) et 2 micro-bennes pour assurer la collecte,
 1 véhicule plateau pour les encombrants ainsi que 4 camions de transport, une remorque porte-caissons et 2 compacteurs mobiles, également tracteurs de benne,
- de 4 véhicules de service : deux fourgons et deux véhicules légers,
- d'un manuscopic avec godet et fourche,
- d'une flotte de 80 bennes métalliques, 6 bennes de compaction ordures ménagères et 3 bennes de compaction emballages d'environ 30 m³,
- d'un parc de conteneurs pour la dotation ou le renouvellement des bacs des usagers,

II/ Indicateurs Techniques

2.1 Généralités

Le territoire communautaire regroupe trois anciennes communautés de communes :

- l'ex Communauté de Communes du Montreuillois (ex CCM en vert sur la carte) collectée par le prestataire privé Vallière, basé à Beaumerie-Saint-Martin,
- l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (ex CCMTO en bleu sur la carte) collectée par le prestataire privé Véolia, basé au Touquet,
- l'ex Communauté de Communes Opale Sud (ex CCOS en jaune sur la carte) collectée en régie.



Les flux collectés et les fréquences de collecte varient selon les territoires et s'adaptent notamment au contexte touristique saisonnier.

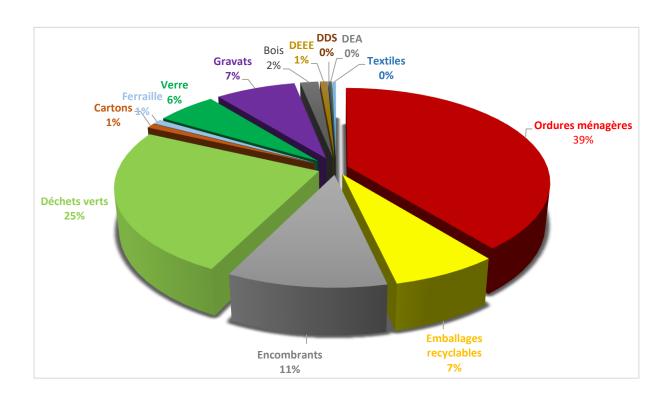
2.2 Tonnages 2017

Les tonnages présentés ci-dessous comprennent les tonnages collectés en porte à porte et en déchèteries.

Nature des déchets	Tonnages 2017 CA2BM	Production 2017 Kg/an/hab.
Ordures ménagères	29 260,40	435,19
Emballages recyclables*	5 357,68	79,68
Encombrants	8 047,80	119,69
Déchets verts	18 412,73	273,85
Cartons	609,79	9,06
Ferraille	621,93	9,25
Verre	4 221,70	62,79
Gravats	5 648,91	84,01
Bois	1 275,39	18,96
Placoplâtre	83,88	1,24
Biodéchets	87,90	1,30
DEEE (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique)	552,01	8,21
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	102,26	1,52
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	128,66	1,91
Textiles	266,24	3,95
Piles et accumulateurs	1,71	0,02
TOTAL	74 678,99	1 110,71

^{*}dont environ 20 % de refus

Répartition des volumes de déchets 2017



2.3 La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées en **porte à porte** en bacs hermétiques gris anthracite de 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et en conteneurs de 4 roues (660, 770 et 1 100 litres).

49 colonnes enterrées d'apport volontaire accueillent également les ordures ménagères du territoire.

2.4 La collecte des emballages ménagers

Elle est réalisée en **porte à porte** sur l'ensemble du territoire à l'aide de bacs hermétiques 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et de conteneurs de 4 roues (660 ou 770 litres).

63 containers d'apport volontaire (enterrés ou aériens) accueillent également les emballages ménagers recyclables.

Le flux « Emballages Ménagers » est composé de **bouteilles** et **flacons en plastique**, de **boîtes** et **canettes en acier ou en aluminium**, de **briques alimentaires**, de **cartonnettes**, de **journaux**, de **magazines** et de **papiers**.



Ce flux est emmené directement aux centres de tri de Beaurainville ou de Desvres où les emballages sont triés en 8 principaux flux, le verre étant acheminé directement sur le site de recyclage de Wingles.

Un délestage est réalisé en juillet et août vers le centre de tri d'Anzin (SUEZ) pour les emballages provenant de l'ex CCMTO.

⇒ Caractérisation et refus

Dans le cadre de leur contrat avec Éco-emballages, les collectivités sont soumises à la réalisation de caractérisations des emballages collectés.

Il s'agit de prélèvements réalisés par le centre de tri à l'arrivée du camion permettant de calculer au plus précis la clé de répartition pour chacune des collectivités du centre de tri et de faire ressortir un taux de refus (proportion d'indésirables).

Pour l'année 2017, les caractérisations effectuées ont donné un taux de refus moyen d'environ 20 %.

10

2.5 La collecte du verre

La collecte du verre est réalisée sous forme **d'apport volontaire** sur les territoires des ex Communautés de Communes du Montreuillois et Opale Sud **et en porte à porte** à l'aide de bacs à roulettes 140 litres sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

Le flux « Verre » est composé de **bouteilles**, de **canettes** et de **pots en verre**.

284 colonnes, dont 30 enterrées, sont réparties sur le territoire de la CA2BM.

Les tonnages de collecte de l'année 2017 (4221,70 t) donnent un ratio de **62,79 Kg/habitant.** A titre de comparaison, les ratios verre 2016 communiqués par CITEO (ex ECO EMBALLAGES) sont les suivants :

Pas-de-Calais: 41,1 kg/an/hab.
Hauts-de-France: 35,8 kg/an/hab.
France: 31,2 kg/an/hab.

2.6 La collecte des encombrants

Les déchets appelés encombrants sont des déchets tels que **mobilier**, **literie** et **ferraille**.

La collecte se fait sur rendez-vous selon l'organisation suivante :

ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale : Sté VEOLIA

ex Communauté de Communes du Montreuillois : Sté CleanRécupMetal
 ex Communauté de Communes Opale Sud : Régie de collecte

2.7 La collecte des cartons

Les professionnels du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte des cartons. Cette collecte a lieu deux à trois fois par semaine selon les secteurs et la période de l'année. En 2017, **355,07 tonnes de cartons** (226 t pour l'ex CCOS et 129,07 pour l'ex CCMTO) ont été collectées.

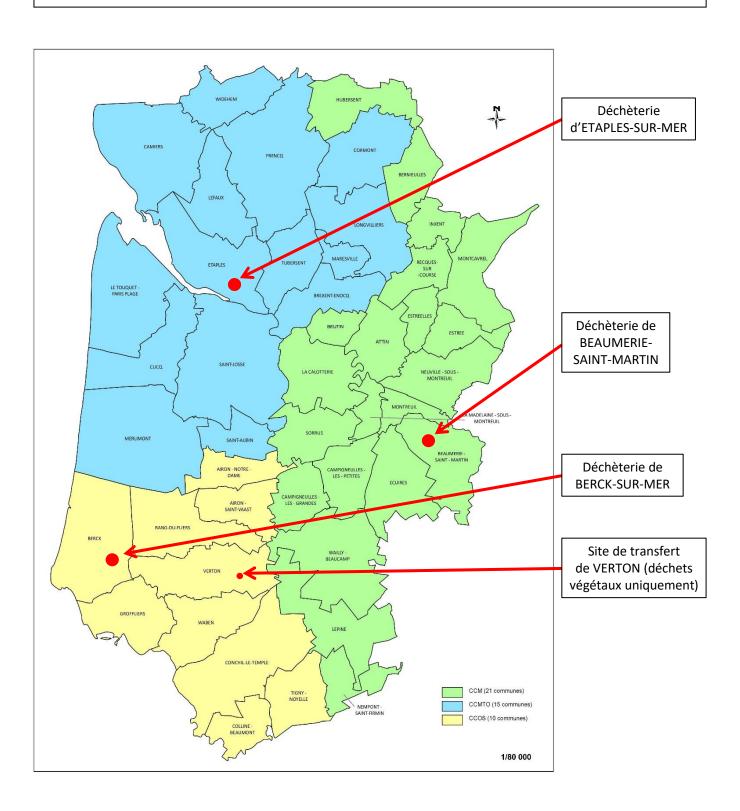
2.8 Les déchèteries

Les déchèteries de la communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois sont situées sur les communes de Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer. Elles accueillent les habitants et les artisans-commerçants de toutes les communes adhérentes sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'accès ou sur reconnaissance de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les prestations d'enlèvement et de transport des bennes vers les filières de traitement sont réalisées par :

- la Sté VEOLIA pour la déchèterie d'Etaples
- les Stés ASTRADEC et VALLIERE pour la déchèterie de Beaumerie-Saint-Martin
- la régie pour la déchèterie de Berck

Les déchèteries de la CA2BM



Site de Beaumerie-Saint-Martin

Déchets acceptés :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bois,
- Placoplâtre,
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- Bouteilles plastiques, journauxmagazines, papiers,

- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture

	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi				
Mardi				
Mercredi	011 1211	4411 4711	011 4211	4411 4011
Jeudi	9H – 12H	14H – 17H	9H – 12H	14H – 18H
Vendredi				
Samedi				
Dimanche	Fer	mé	Fer	mé

Site de Berck

Les utilisateurs sont répartis sur deux sites distincts :

Un site pour particuliers, où sont acceptés les déchets suivants :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bouteilles plastiques, journauxmagazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),

- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture pour les particuliers

	Du 1 ^{er} octobi	re au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au	30 septembre
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 – 17h30		13h30 – 18h30
Mardi		Fermé		Fermé
Mercredi	0600 12620		8h30 – 12h30	
Jeudi	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30	81130 - 121130	13h30 – 18h30
Vendredi		131130 - 171130		131130 - 181130
Samedi				
Dimanche	Fer	mé	Fer	mé

Un site pour professionnels, où sont acceptés :

Verre,

Gravats,

• Déchets verts,

• Ferraille,

Cartons,

Encombrants.

Horaires d'ouverture pour les professionnels

	Du 1 ^{er} octobr	e au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au	30 septembre
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 – 17h30		14h00 - 18h00
Mardi		Fermé		Fermé
Mercredi	9h00 – 12h30		8h00 – 12h00	
Jeudi		13h30 – 17h30		14h00 – 18h00
Vendredi				
Samedi	Forme		Fa 4	
Dimanche	Fermé		Fermé	

Site d'Etaples

Déchets acceptés :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bois,
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- Bouteilles plastiques, journauxmagazines, papiers,

- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
	Matin	Après-midi	
Lundi			
Mardi			
Mercredi		13H30 – 18H	
Jeudi	8H30 – 12H		
Vendredi			
Samedi			
Dimanche		Fermé	

Site de Verton

Le site de transfert de Verton réceptionne exclusivement les **déchets verts**. Il est fermé en décembre et janvier.

Horaires d'ouverture

Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre	Samedi	
et du 1 ^{er} février au 31 mars	13h30 - 17h00	
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, Mercredi, Samedi	
Du 1 aviii au 30 septembre	13h30 - 18h00	

Unités de Traitement

Matériaux	Traitement	Société	Localisation
Ordures Ménagères	Méthanisation/Enfouissement	IKOS	Bimont (62650)
Ordares Wellageres	Wethanisation/Emoussement	SUEZ	Dannes (62187)
Encombrants	NASAhawisatian/Fafauisaanant	IKOS	Bimont (62650)
Encomprants	Méthanisation/Enfouissement	ASTRADEC / SUEZ	Beaumerie / Dannes
		AGRIOPALE SERVICES	Cucq (62780)
Déchets Verts	Compostage	ASTRADEC	Beaumerie- Saint-Martin (62170)
Embellance	Tri	SMTT	Beaurainville (62990)
Emballages	III	Com de Com Desvres Samer	Desvres (62240)
Verre	Recyclage	OI MANUFACTURING	Wingles (62410)
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Transfert/Valorisation selon le type	CHIMIREC	Ecques (62129)
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)	Recyclage, valorisation énergétique ou élimination spécialisée selon le type	Éco Systèmes	Lesquin (59810)
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage, valorisation énergétique selon le type	Ecomobilier	

Les déchets ultimes envoyés vers les centres de Bimont (IKOS) et Dannes (SUEZ) sont valorisés énergétiquement : les biogaz servent au fonctionnement de turbines, permettant la production d'énergie électrique. Cette énergie est introduite dans le réseau de distribution.

Le flux « Emballages Ménagers » est envoyé vers les centres de tri du Syndicat Mixte de Traitement et de tri (SMTT) à Beaurainville et de la Communauté de Communes Desvres/Samer pour y être trié avant l'envoi des matériaux dans leur filière de recyclage respective.

2.10 Vente de composteurs

Dans le cadre de la réduction des déchets, la collectivité propose à ses usagers des composteurs d'environ 350 litres et 600 litres aux prix respectifs de 10 € et 20€.

En 2017, 228 composteurs de 350 litres et 24 composteurs de 600 litres ont été distribués.

III/ Indicateurs Financiers

3.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les taux de TEOM 2017 établis sur le territoire de la CA2BM sont définis comme suit :

- Zone 1 composée des communes faisant partie de l'ex CCMTO : 10,70 %
- Zone 2 composée des communes faisant partie de l'ex CCOS : 12,34 %
- Zone 3 composée de la commune de Montreuil-sur-Mer faisant partie de l'ex CCM : 13,25 %
- **Zone 4** composée des autres communes faisant partie de l'ex CCM (à l'exception de la commune de Montreuil-sur-Mer) : **12,56** %

3.2 Redevance Spéciale et Redevance Camping

Une **redevance spéciale** (RS) est appliquée auprès des professionnels de **l'ex CCM et** de **l'ex CCOS**.

La redevance spéciale est basée sur le volume d'ordures ménagères produites (emballages recyclables collectés gratuitement) au tarif de :

- 0.03033 € le litre sur le territoire de l'ex CCOS (exonération de la TEOM en contrepartie)
- 0.025 € le litre sur le territoire de l'ex CCM (maintien de la TEOM)

Elle concerne les professionnels produisant plus de 240 litres d'ordures ménagères par semaine.

Une **redevance camping** est appliquée auprès des campings de **l'ex CCMTO** au tarif de 48 € l'emplacement.

En 2017, 182 professionnels étaient soumis à redevance spéciale (ex CCOS et ex CCM) et 17 à la redevance camping (ex CCMTO).

Les recettes étaient les suivantes :

- Redevance Spéciale : 440 973,33 €

- Redevance Camping: 154 176 €

Parallèlement, une redevance est appliquée aux campings de l'ex CCOS venant déposer euxmêmes leurs déchets en déchèterie de Berck, au tarif 2017 de 110,68 € la tonne.

17

Le budget 2017 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT 2017

Dépenses	
Eau et assainissement	16 888,56
Electricité	15 543,77
Carburants	170 779,50
Fournitures diverses	37 327,75
Fournitures entretien	1 874,22
Petit équipement	1 470,36
Vêtements de travail	13 097,23
Fournitures administratives	1 885,53
Contrats prestations de service	9 307 149,32
Locations immobilières	4 800,00
Locations mobilières	12 880,35
Entretien terrain	580,28
Entretien constructions OM	3 729,28
Entretien matériel transport	181 528,02
Entretien autre matériel	27 302,89
Maintenance	41 922,02
Assurance	30 251,00
Etude	3 402,00
Documentation	21,65
Frais de formation	2 220,00
Autres frais divers	221,00
Frais insertion	770,40
Frais impression	4 035,60
Transport de biens	2 004,00
Frais de déplacement	1 459,94
Frais de missions	167,40
Frais de télécommunications	5 466,80
Frais de nettoyage des locaux	5 033,64
Taxes foncières	940,00
Taxes véhicules	12 525,44
Autres services extérieurs	14 380,20
Personnel affecté par le groupement	261 620,74
Personnel affecté par la commune	16 127,19
Cotisations au CNFPT et au CDG	17 433,44
Rémunération personnel titulaire	894 893,12
NBI SFT	37 047,32
Autres indemnités personnel titulaire	181 280,78
Rémunération personnel non titulaire	160 323,20
Autres emplois d'insertion	20 144,64
Cotisations à l'URSSAF	199 987,10
Cotisations aux caisses de retraite	286 588,93
Cotisations aux ASSEDIC	11 635,06
Cotisation assurance personnel	69 430,48

Versement au FBC Supl	281,00
Versements aux autres œuvres sociales	11 013,92
Médecine du travail	7 599,68
Autres charges sociales divers	1 134,11
Contribution au syndicat mixte de tri	1 328 179,74
Intérêts emprunts	28 255,23
Titres annulés	239 285,96
Différences sur réalisations	10 000,00
Charges exceptionnelles	1 099,96
Dotations aux amortissements	653 997,35
Total Dépenses	14 359 017,10

Recettes	
Excédent fonctionnement reporté	1 808 700,73
Remboursement sur rémunération personnel	23 679,01
Ventes de produits résiduels	5 640,24
Autres ventes de produits finis	2 980,00
Redevance spéciale OM	440 973,33
Redevance camping	154 176,00
Ventes marchandises	998 230,60
Mise à dispo personnel	15 728,34
TEOM	12 586 689,00
Autres participations Etat	10 108,11
Citéo (ex-Eco emballages et Eco Folio)	959 502,93
Autres attributions et participations	1 353,33
Mandats annulés	647 387,17
Produits de cessions d'immobilisations	10 000,00
Produits exceptionnels	12 924,82
Total Recettes	17 678 073,61

INVESTISSEMENT 2017

Dépenses	
Capital emprunt	116 588,34
Concessions et droits similaires	1 065,82
Acquisition terrain	74 000,00
Autres constructions	3 426,00
Travaux compacteur fixe	169 160,28
Autres installations, matériel et outillage technique	689,11
Matériel de transport	478 786,82
Autres immo corporelles- Matériel informatique	118,20
Autres immo corporelles- Mobilier	3 863,57
Autres- bacs	
Autres-colonnes	164 144,54
Autres-containers enterrés Etaples	104 144,54
Autres-divers]
Agencements et aménagements	3 793,46
Construction Hangar Berck	130 811,15
Extension déchèterie Berck (terrain)	2 891,00
Containers enterrés Berck	647 554,81
Total dépenses	1 796 893,10

Recettes	
Excédent investissement reporté	2 516 785,01
FCTVA	349 293,95
Affectation résultat de fonctionnement	958 093,69
DETR hangar	28 645,75
Plus ou moins values sur cessions	10 000,00
Amortissements immobilisations	653 997,35
Total recettes	4 516 815,75

Les reports d'investissement en dépenses représentent un montant de 2 545 794 €, et en recettes la somme de 28 645 €

IV/ Communication

4.1 Communication orale

Les animations :

Chaque animation scolaire ou grand public fait l'objet d'une première rencontre avec l'instituteur ou le responsable du groupe. Au cours de cette rencontre, les objectifs et le contenu de l'animation sont définis afin d'être le mieux adapté au niveau du public.

a. Animations scolaires:

Ecole Jean Rostand de Berck (5 classes soit 119 élèves) :

Animations sur le tri des déchets :

26 CM2 (28/03/17) 24 CM1-CM2 (29/03/17)

Animations sur le compostage :

24 CP (24/04/17) 22 CE1-CE2 (27/04/17) 23 CP-CE1 (02/05/17)

b. Animations diverses:

✓ Centre Social de Berck :

Animations sur le tri des déchets :

- Centre de Loisirs Jean Rostand : 8/9 ans : visite du centre de tri de Beaurainville (14/02/17), soit 12 enfants et 2 adultes.
- Centre de Loisirs Tchos Berckoes: 3/5 ans: 1 animation (13/02/17), soit 21 enfants
- Participation au jeu de piste « Tri, nature et pollution » (02/08/17) : 50 personnes
- ✓ SAJ de Berck (ESAT) (07/03/17) : 25 personnes

Les réunions d'information:

- ✓ Stagiaires formation cuisine de l'AFPA de Berck (05/01/17) : 12 personnes.
- ✓ Stagiaires formation cuisine de l'AFPA de Berck (16/03/17) : 15 personnes.
- ✓ Personnel de l'AFPA de Berck (16/03/17) : 17 personnes.
- ✓ Personnel de cuisine et d'entretien du Lycée Lavezzari à Berck (14/02/17) : 20 personnes.
- ✓ Personnel du CHRS du FIAC de Berck (20/02/17) : 5 personnes.
- ✓ Personnel de TOGIROL et du Cottage des Dunes à Berck (14/03/17) : 9 personnes.
- ✓ Personnel de l'ESAT de Berck (27/03/17) : 30 personnes.
- ✓ Travailleurs handicapés de l'ESAT de Berck : 5 interventions (8, 9 et 13/06/17) soit environ 100 personnes.
- ✓ Personnel aidant et habitants d'un foyer logement pour personnes handicapées (23/08/17): 12 personnes

Les animations susvisées font suite à des engagements pris par l'ex CCOS. A l'avenir, une équipe d'animation interviendra sur l'ensemble de la CA2BM.

4.2 Communication écrite

Des calendriers de collecte rappelant les jours de ramassage des poubelles ont été distribués auprès des habitants des ex CCOS (à l'exception de Berck) et ex CCMTO.

V/ Perspectives

Afin d'optimiser et d'uniformiser les services déchets des ex Communautés de Communes Mer et Terres d'Opale, du Montreuillois et Opale Sud, un audit du service Collecte et Valorisation des Déchets a été lancé en octobre 2017.